

TECHNICAL PACKAGE

Tim Hortons 2009 Canadian Ringette Championships Technical Package

I. PARTICIPATION

All Participants

- Participation in the Tim Hortons Canadian Ringette Championships is open to all Full Members of Ringette Canada.
- Each province or territory will have only one representative in both the Junior and Belle age classifications. Representation in the Open division will be determined by the National Ringette League Committee.
- All teams participating in the Tim Hortons Canadian Ringette Championships shall have a maximum of 22 players and no less than 7 players registered. Only 18 shall be permitted on the bench in a given game.
- No individual(s) under the age of 16 may be on the bench during the Tim Hortons Canadian Ringette Championships, except for:
 - players in uniform duly registered on the team registration form for the Tim Hortons Canadian Ringette Championships.
 - injured players not in uniform with a medical certification, up to a maximum of 18 players on the bench. Ringette Canada recommends injured players not be on the bench. However, if the team staff feels that further injury is not likely, they may allow that player on the bench.
 - hostess as so designated, and so identified by the Host Committee for the Tim Hortons Canadian Ringette Championships.
- Any team staff member or player entering the Tim Hortons Canadian Ringette Championships under suspension by their provincial/territorial sport governing body or Ringette Canada, or suspended during the course of the event, will not be permitted to direct any member team during any game, carry out any official duty on behalf of any member team, be in or about the dressing room or bench area before, during or after any game played by any member team, or situated anywhere in the arena in a position to direct any member team for the duration of the suspension.
- Any team staff member or player who violates the terms of their suspension as outlined above will be reported both to the President of their respective provincial/territorial sport governing body and the President of Ringette Canada for further discipline.
- Should the suspended individual be participating in more than one (1) role in the Tim Hortons Canadian Ringette Championships (e.g. as a player and a team staff member), the suspension applies to all roles held by that individual during the Tim Hortons Canadian Ringette Championships until the completion of the suspension.

Competitor Eligibility

All players wishing to participate in the Canadian Ringette Championship shall be registered with Ringette Canada by February 15th of the playing year. Players who are not completely registered on teams by February 28th (i.e. Team Registration Form and payment submitted), will not be eligible for participation in the Tim Hortons Canadian Ringette Championships. This will be strictly enforced.

The Tim Hortons Canadian Ringette Championships are open to Canadian citizens and landed immigrants.

An athlete's domicile or actual residence must be located prior to January 1st, the year of the Tim Hortons Canadian Ringette Championships, within the recognized boundaries of the province or territory they are representing except where supported by a transfer or release.

A non-Canadian citizen must be a continuous resident of Canada for at least six (6) months prior to the dates of the Tim Hortons CRC in which the individual wishes to participate.

Students attending school on a full-time basis outside their province of permanent residence during the year of the Tim Hortons Canadian Ringette Championships shall be permitted to compete for either their home province or the province in which the athlete attends school. To be eligible to compete for the province where the athlete attends school, the student must be enrolled on a full-time basis during that year's academic year. Proof of full-time student status must be provided to Ringette Canada when the team roster is submitted for event registration.

Team Staff Qualifications

All team staff for the Tim Hortons Canadian Ringette Championships must be fully registered with Ringette Canada as indicated in Section 17.3 of the current Ringette Canada By-Laws and Policy Manual.

There shall be no more than five (5) team staff permitted to occupy the player's bench. Team staff positions shall include and be limited to those of coach, assistant coach, manager and trainer. Individuals may be registered as a team staff member on more than one team roster provided that teams come from the same province/territory and are in different age categories.

The minimum certification requirement for each team staff position shall be as follows:

Coach/Assistant Coach

- Junior and Belle:
 - All coaches: Competition Introduction Certified, Competition Introduction Gradation Certified & Ethics trained OR
 - Level 2 certified

NOTE: All Junior and Belle Teams - At least one fully certified female coach (18+ years) must be on the bench.

- NRL:
 - All coaches: Competition Introduction Certified and Competition Introduction Gradation Certified and Ethics trained OR
 - Level 2 Certified

NOTE: Anyone who has taken the Part B prior to May 2006 has to certify as a Competition Introduction Gradation coach.

Exceptions can be permitted at Ringette Canada's discretion to provincial/territorial associations with less than 200 registered players (based on preceding season) when such requests are received in writing.

Ringette Canada will contact coaches directly should there be any concerns regarding coaching certification.

Manager

- Successful completion of Ringette Canada's Manager's Certification Program.

Trainer

- current certification in or employment as one or more of the following:
 - Medical Doctor/Student
 - Fireman
 - Registered Nurse
 - Ambulance Training
 - Athletic Therapist
 - Equivalency for any certified first aid course, seven (7) hours or more in duration, which includes the following content:
 - Principal of First Aid and Safety
 - Artificial Respiration
 - Wounds and Bleeding
 - Shock, Unconsciousness and Fainting
 - Fractures
 - Head and Spinal Injuries
 - Joint Injuries
 - Medical Conditions (Diabetes, Asthma, etc.)

For equivalency, course content must be submitted to Ringette Canada for approval.

Team staff must include a minimum of one coach and may include a maximum of one manager and one trainer. Teams in the Junior and Belle divisions must have a fully certified female coach on the bench. No member of the team staff may be listed on the Official Game Report as a player. Should a female coach also be participating in the event as a player, and there is a scheduling conflict, the team will be permitted to play the game without a female coach on the bench.

More detailed rules pertaining to participation may be found in the *Ringette Canada Policy Manual*.

2. AGE DIVISIONS

Current Age Division	NEW: LTAD Age Division for 2009/10 Season	
Junior	U16	15 years of age or under
Belle	U19	18 years of age or under
NRL	18+	19 years of age or over

3. COMPETITION

Junior and Belle Divisions:

There are nine (9) teams entered in the Junior division and eight (8) teams in the Belle division. Both divisions will play a full round robin, wherein each team plays every other team in their division.

At the end of the respective round robin formats, the teams will be ranked in each division from first to last. The first place team will have a bye into the finals. The second and third place teams will play off in a semi-final, with the winner advancing to the final. The loser of the semi-final will be awarded the bronze medal. Rankings from fourth to last will be according to the results from round robin play.

Mini games will be played if necessary.

NRL Division

There are ten (10) teams entered in the NRL division. Team will be split into the following two (2) pools based on the 2008-2009 NRL standings:

<u>POOL A</u>	<u>POOL B</u>
1 st place EAST	1 st place WEST
2 nd place WEST	2 nd place EAST
3 rd place EAST	3 rd place WEST
5 th place EAST	4 th place EAST
Team Atlantic	6 th place EAST

Round Robin:

Both pools will play a full round robin, wherein each team plays every other team in their pool. At the end of the respective round robin formats, the teams will be ranked in each pool from first to last. The top three teams from each pool will move on to the championship round and the 4th and 5th place teams will compete in the consolation round.

**Mini games will be played if necessary.*

Championship round:

Top three teams from each pool will cross over to play the top three teams from the opposite pool. Upon completion of this round, teams will be ranked from first to sixth. For each team, the points from the games in the Championship round against the teams from the opposite pool will be added to the points from the round robin games against the other Championship round teams from the same pool.

**Mini games will be played if necessary.*

Medal Round:

The first place team will have a bye into the finals. The second and third place teams will play off in a semi-final, with the winner advancing to the final. The loser of the semi-final will be awarded the bronze medal. Rankings from fourth to sixth will be according to the results from the championship round as explained above.

Consolation Round:

Fourth and fifth place teams from each pool will cross over to play teams from the opposite pool. Upon completion of this round, teams will be ranked from seventh to tenth. For each team, the points from the games in the consolation round against the teams from the opposite pool will be added to the points from the round robin games against the other consolation round teams from the same pool. The final ranking will be determined by the following two games: 7th place vs 8th place and 9th place vs 10th place.

4. BREAKING OF TIES IN GAMES

All games will be played until a winner is declared.

If the score of a game is tied at the end of regulation time, there will be one (1) overtime period, stop time, which will be sudden victory (i.e. the first team to score will be declared the winner).

If neither team scores during the first overtime period, there will be successive sudden victory overtime periods until a goal is scored to break the tie.

Possession to start the first overtime period will be decided by the tossing of a coin by an on-ice official. The team winning the toss will get the free pass. The other team will get the choice of ends.

If additional overtime periods are required, possession of the ring for the opening free pass will alternate between teams. The teams will also exchange ends for each overtime period.

5. POINT STRUCTURE

Teams receive two (2) points for a win and zero (0) points for a loss. The team with the most points in each division will be declared the top team in that division. The second place team is the team having the second highest number of points, etc.

6. BREAKING OF TIES IN STANDINGS

When two (2) or more teams have an equal number of points after the completion of the round robin games, the highest of the tied teams will be determined in the following order and considering the "Official Score" of the games.

- i) the team with the most games won amongst the tied teams during the round robin will be ranked highest.
- ii) if still tied, the team having the greatest positive difference between goals for and against in games between the tied teams in the round robin will be ranked highest.
- iii) if still tied, the team having the least total goals against in games between the tied teams during the round robin will be ranked highest.
- iv) if still tied, the team having the greatest positive difference between goals for and against in all games during the round robin will be ranked highest.
- v) if still tied, the tied team with the least total goals against in all games during the round robin will be ranked highest.
- vi) if still tied, a coin toss will be used to break the tie.

Important Notes:

1. These shall be followed in sequence until the tie is broken (i.e. one team is eliminated from the tie). Once one (1) team is eliminated from the tie, the procedure reverts back to (i).
2. This procedure, in most cases, will declare the team in the HIGHEST position. However, in some cases, the procedure will declare the LOWEST position between tied teams, and that team shall be dropped from the tie breaking procedure (e.g. the top two teams remain tied). In these cases, the procedure shall also revert back to (i) in order to break the tie between those teams which remain tied.
3. In all games in the Junior and Belle divisions, the maximum difference (spread) between goals for and against in each game is seven (7) goals. This is the "Official Score".
4. Following the completion of round robin play, should one (or more) team(s) be eliminated from medal round play as a result of the application of the normal tie breaking procedure (as outlined in i) – vi) above) to ties with any of the medal round positions (as shown in Table 1), one or more "mini-games" will be played in order to advance the required number of teams to the medal round.

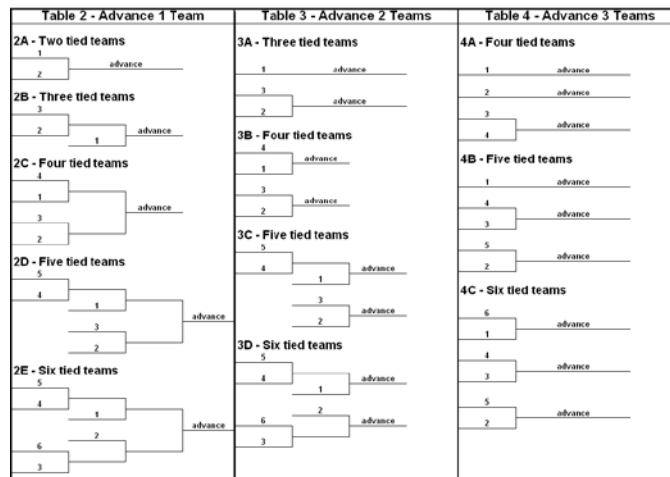
Mini-games

1. Mini-games will not begin earlier than one hour and twenty minutes after the completion of that division's last round robin game.
2. It is the responsibility of the teams involved to be ready to play at the scheduled time. Failure to do so will result in forfeiture of the mini-game(s) by the offending team(s). Any team forfeiting a mini-game will be eliminated from medal round play.
3. A team required to play more than one mini-game will be given a minimum of fifteen minutes rest between games.

4. Teams involved in mini-games will be seeded using the tie breaking procedure outlined in 6) i) – vi). The respective mini-game format will depend on the number of teams advancing. Table I indicates the format to be used dependent on the situation (where "x" indicates team positions in the final standings):

1st Place	2nd Place	3rd Place	# Mini-Games	Format Table 2-4
X	X	X	0	N/A
X	X	XX	1	2A
X	X	XXX	2	2B
X	X	XXXX	3	2C
X	X	XXXXX	4	2D
X	X	XXXXXX	5	2E
X	XX	-	0	N/A
X	XXX	-	1	3A
X	XXXX	-	2	3B
X	XXXXX	-	3	3C
X	XXXXXX	-	4	3D
XX	-	X	0	N/A
XX	-	XX	1	2A
XX	-	XXX	2	2B
XX	-	XXXX	3	2C
XX	-	XXXXX	4	2D
XX	-	XXXXXX	5	2E
XXX	-	-	0	N/A
XXXX	-	-	1	4A
XXXXX	-	-	2	4B
XXXXXX	-	-	3	4C

5. Each mini-game will consist of a one ten (10) minute, fully played, stop time period. If the score of a mini-game is tied at the end of regulation time, successive sudden victory overtime periods of the same duration will be played until a winner is declared. Free pass award and choice of ends for each overtime period will be as outlined under the normal tie breaking procedure.
6. Playing rules for mini-games will be applied as though the game was tied at 0-0 with ten (10) minutes remaining in regulation time. The higher seeded team, following application of the normal tie breaking procedure, will be designated as the HOME team and will be awarded the free pass to start the mini-game and the choice of ends.
7. Each team is entitled to one (1) thirty (30) second time out per mini game and one (1) additional time out per overtime period.
8. At the conclusion of the mini-game(s), the final positions of teams advancing and teams not advancing to medal round play will be determined using the normal tie breaking procedure.



7. GAME ADMINISTRATION

The following will be in effect:

1. Official Game Reports must be signed by ALL registered team staff a minimum of 20 minutes prior to scheduled game time. Captains (C's), Alternate Captains (A's), as appropriate, the starting goalkeeper (G) and alternate goalkeeper (AG) must be indicated in writing on the Official Game Report prior to the start of the game. Errors on signed Reports shall be the responsibility of that team.

2. All uniform numbers must coincide with those on the team roster form (except in cases of unforeseen circumstances) and the Official Game Report, except in the case of colour conflict and mandatory sweater change. Each player shall have their own number and there shall be no duplication of numbers on any one team. Uniforms not complying with the Official Rules and Tournament Rules will not be permitted for use.
3. In the event of unforeseen circumstances that affect a team's ability to start their game within 15 minutes of the scheduled start time, the Tournament Director of Officials, together with at least two members of the Protest, Grievance and Discipline Committee, shall make a decision to default or to reschedule, based on the circumstances.
4. Teams will be given a minimum three (3) minute on-ice warm-up prior to each game. This three minute warm-up may start at the scheduled game time or upon completion of ice resurfacing, whichever is latest. Teams will only be permitted on the playing surface a maximum of five (5) minutes prior to the scheduled or rescheduled game time.
5. In order to maintain the privilege of choice of goal areas to defend to begin a game, the Home team starting goalkeeper must, upon entering the ice surface for the pre-game warm-up, proceed immediately to the goal area that team wishes to defend.
6. A one (1) minute intermission will be given between periods of play.
7. For the Junior and Belle divisions, the maximum spread between goals for and against (visible on the scoreboard, used in goal and assist statistics, used in tie-breaking, and posted/released as the "official score") will be seven (7).

8. PLAYING RULES

The 2009 Canadian Ringette Championship will be played as per the playing rules effective throughout the 2008-2009 playing season.

9. PROTEST, GRIEVANCE AND DISCIPLINE COMMITTEE

The Protest, Grievance and Discipline Committee for the Tim Hortons Canadian Ringette Championships shall consist of the **Competitions Coordinator or designate (Chair), the Chair of the Host Committee or designate, one member at large from the Host committee, the Director of Officials or designate and one member at large appointed by the Chair.** The Technical Director shall be an ex-officio member of this committee.

The Committee shall consider all appeals, protests and grievances related to any aspect of the Tim Hortons Canadian Ringette Championships. The Committee shall not consider any protest or grievance based upon an official's judgement call. Video replays will not be considered in any deliberation.

All protests or grievances are to be submitted, in writing, to any member of the Protest, Grievance and Discipline Committee within 30 minutes following the game in question. All protests shall be accompanied by a \$100.00 deposit. This deposit is refunded only when the protest or grievance is upheld.

10. DISCIPLINE AND SUSPENSION GUIDELINES

All Match penalty assessments based on actions as outlined below (as per Section 23 of the Ringette Canada Policy Manual) must be made known to a member of the Protest, Grievance and Discipline Committee, by the on-ice officials involved via the Director of Officials (or Designate), within 30 minutes of the completion of that game. Details surrounding the Match penalty assessment must also be clearly outlined in writing by the on-ice officials on the Official Game Report.

The Protest, Grievance and Discipline Committee shall meet to determine the game suspension of the individual(s) involved. This meeting shall take place as soon as possible upon receipt of notice of the Match penalty assessment and, if at all possible, prior to the next game of the team(s) involved.

In their deliberations, this Committee may interview any or all of the following: the on-ice officials; the player(s)/team staff involved; the Officiating Supervisor at that game (if applicable); and, any others whose input the Committee feels would be of value.

The final decision of the Protest, Grievance and Discipline Committee regarding game suspensions shall be immediately communicated to a member of the team staff of the team(s) involved by the Committee Chair.

Suspensions

The following guidelines apply to all play directly under the jurisdiction of Ringette Canada.

The suspensions specified (in number of games), are over and above those specified and outlined in Section 19.3 e) (Match penalty) of the current Official Rules of Ringette, for Match penalty infractions.

Based on the circumstances surrounding the Match penalty assessment, the Protest, Grievance and Discipline Committee may choose to impose a game suspension, without appeal, up to a maximum number of games stated for the specific infraction(s). Additional (appealable) suspensions may be imposed should the circumstances warrant same. Should an individual commit more than one of these infractions in the same game, the suspension penalties imposed shall be additive.

Participation at the 2009 Tim Hortons Canadian Ringette Championships by suspended players/team staff having incurred a suspension during a previous event or this event will be as outlined in Section I of this Technical Package.

Responsibility for supervision of the serving of game suspensions not being served during the event in which said suspensions were invoked will be that of the home province/territory of the individual(s) involved. Suspensions must be served during regularly scheduled games, and a copy of each applicable Official Game Report must be forwarded to the Ringette Canada office within seven (7) days of the completion of each game suspension. The name of the suspended individual must appear on the Official Game Report as a "scratch" with the term "susp" (for "suspended") appearing after it.

Player/Team Official assessed a MATCH penalty for:

Action	Suspension (# games)
Hair pulling	3
Facemasking	3
Head butting	3
Spearing	4
Butt ending	4
Stick swinging	4
Kicking	4
Deliberate attempt to injure	4
Fighting:	
instigating	4
participating	2
(including those in addition to original two participants)	
Abuse of an official:	
excessive verbal	2
physical:	
- minimal (e.g. touch/brush)	3
- moderate (e.g. push)	5
- excessive (e.g. punch/attempt to punch/push causing fall)	7

II. CODE OF CONDUCT

The overall experience for athletes participating in the Tim Hortons Canadian Ringette Championships should promote the development of healthy and positive values towards fellow athletes, officials, and coaches. To this end, the following Code of Conduct is to be endorsed by all organizers, coaches, officials and players:

General Conduct

It is considered unethical for players, coaches, team managers and Tim Hortons Canadian Ringette Championships organizers to speak disparagingly about others involved in the Tim Hortons Canadian Ringette Championships, or activities associated with the event.

Game Conduct

All coaches, managers, and players are expected to show respect for their opposing teams, officials and colleagues, and shall avoid blatant humiliation of an opponent.

Relationship to Officials

Team staff, coaches, managers, trainers, and players are expected to aid in the orderly conduct of the Tim Hortons Canadian Championships by respecting the authority of the officials on the ice and relating to them in a positive and respectful manner both on and off the ice

Vandalism and Personal Misconduct

The use of and/or possession of alcoholic beverages and non prescription drugs while in attendance at competition or ceremonial functions is prohibited. Non prescription and illegal drug use shall be dealt with in a strict and severe manner.

Any malicious damage to accommodation sites, competition sites, transportation vehicles, etc., or personal misconduct causing harassment during games to participants or audience will not be tolerated.

In all cases, damage to property will be the responsibility of the individual(s) at fault. (In the case of minors, it will be the responsibility of the provincial/territorial sports governing body of the individual(s) at fault).

Any misconduct of the nature mentioned above will be dealt with by Ringette Canada. Results of misconduct could be one or more of the following:

- a) disqualification from Tim Hortons Canadian Ringette Championships for one year
- b) further suspension by the provincial/territorial association
- c) prosecution by law
- d) fine
- e) in the case of illegal use, suspension or banishment from the sport of Ringette in Canada
- f) other penalties as deemed necessary by Ringette Canada.

INFORMATION TECHNIQUE

CHAMPIONNAT CANADIEN DE RINGUETTE TIM HORTONS DE 2009 INFORMATION TECHNIQUE

I. PARTICIPATION

Tous les participants

- Tout les membres à part entière peuvent participer au Championnat canadien de ringuette Tim Hortons.
- Chaque province/territoire n'aura qu'une équipe représentative dans les catégories Junior et Cadette. Les représentant de la catégorie Ouverte seront choisis selon le Comité de la ligue nationale.
- Toutes les équipes qui participent au Championnat canadien de ringuette Tim Hortons doivent inscrire pas plus de 22 joueurs, ni moins de 7 joueurs. Dix-huit seulement seront admis sur le banc au cours d'une partie.
- Les individus à l'arrière du banc lors du championnat doivent être âgés de 16 ans et plus à l'exception de:
 - joueuses en uniforme dûment enregistrées sur le formulaire d'équipe du Championnat canadien de ringuette Tim Hortons
 - Joueuses blessées n'étant pas en uniforme avec un billet médical, pas plus de 18 joueuses sur le banc. Ringuette Canada recommande que les joueuses blessées ne soient pas sur le banc. Toutefois, si le personnel d'équipe juge qu'il est fort probable qu'il n'y est plus d'autres blessés, Ringuette Canada pourrait permettre à cette joueuse d'être sur le banc.
 - hôtesse désignée et identifiée par le comité organisateur du Championnat canadien de ringuette Tim Hortons.
- Il sera interdit pour un membre du personnel d'équipe ou une joueuse se présentant au Championnat canadien de ringuette Tim Hortons sous l'effet d'une suspension accordée par son association provinciale/territoriale ou par Ringuette Canada, ou suspendu durant le championnat; d'adresser la parole à un membre d'une équipe pendant une partie; d'occuper une fonction ou effectuer une tâche au nom d'un membre d'équipe, d'être près ou à l'intérieur du vestiaire, ou près des bancs de joueuses avant, durant ou après n'importe quelle partie, ou dans une position lui permettant d'adresser n'importe quel membre d'équipe, et ce, pour la durée de sa suspension.
- L'individu qui enfreint à ce règlement pourra faire l'objet d'un rapport disciplinaire adressé à son association provinciale/territoriale et le président de Ringuette Canada.
- Si l'individu sous l'effet d'une suspension est impliqué à plusieurs postes lors de la compétition (à la fois joueur et entraîneur), la suspension s'appliquera à tous les postes occupés jusqu'à ce que la suspension soit purgée.

Éligibilité des athlètes

Tous les joueurs désirant participer au Championnat canadien de ringuette doivent être inscrits auprès de Ringuette Canada au plus tard le 15 février de l'année en cours. Les joueurs qui ne sont pas dûment inscrits avant le 28 février (ont soumis un formulaire d'inscription dûment rempli et le paiement) ne seront pas admissibles au Championnat canadien de ringuette Tim Hortons. Cette exigence sera strictement imposée.

Les citoyens canadiens et les immigrants qui ont le statut d'immigrants reçus peuvent participer au Championnat canadien de ringuette Tim Hortons:

L'athlète doit avoir son domicile ou sa résidence principale à l'intérieur des frontières admises de la province ou du territoire représenté avant le 1 janvier de l'année du championnat canadien de ringuette Tim Hortons, à l'exception d'un transfert ou d'une libération.

L'athlète n'ayant pas le statut canadien doit résider au Canada pendant six (6) mois consécutifs avant les dates de la compétition en question.

Les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement scolaire situé à l'extérieur de la province de leur résidence principale durant l'année de la compétition sont autorisés à représenter indifféremment leur province de résidence ou la province dans laquelle l'étudiant poursuit ses études. Toutefois, l'athlète doit être enregistré à temps plein au cours de l'année de la compétition nationale. Une preuve académique devra être annexée au formulaire d'enregistrement de l'équipe envoyé à Ringuette Canada.

Qualifications du personnel de l'équipe

Tous les membres des équipes qui participent au Championnat canadien de ringuette Tim Hortons doivent être inscrits à part entière à Ringuette Canada, comme l'indique la section 17.3, du *Manuel de politiques et règlements administratifs* de Ringuette Canada qui est actuellement en vigueur.

Un maximum de cinq (5) membres du personnel de l'équipe pourra prendre place au banc des joueurs, à savoir l'(les) entraîneur(s), l'(les) entraîneur(s) adjoint(s), le gérant et le soigneur. Des personnes peuvent être des membres inscrits du personnel de plus d'une équipe si les équipes en question proviennent de la même province ou du même territoire et si ce sont des équipes de catégories d'âge différentes.

La certification minimum pour chaque position des membres du personnel d'équipe devra être la suivante:

- Entraîneur ou entraîneur adjoint :
 - Tous entraîneurs Junior et Cadette :
 - Certification de Compétition – Introduction + Certification de Gradation de Compétition – Introduction + Formation d'éthique OU
 - Certification de niveau 2

Équipes Junior et Cadette - Au moins une femme (+ 18ans) certifiée doit être membre du personnel d'équipe

- Tous entraîneurs LNR :
 - Certification de Compétition – Introduction + Certification de Gradation de Compétition – Introduction + Formation d'éthique OU
 - Certification de niveau 2

Tous les entraîneurs qui ont suivi la formation « Partie B » avant mai 2006 doivent obtenir la certification d'entraîneur au niveau Gradation de Compétition – Introduction.

Des exceptions seront permises à la discrétion de Ringuette Canada aux provinces/territoires avec moins de 200 athlètes d'inscrit (basé sur la saison précédente) après la réception par écrit de la demande.

- gérant - réussite du programme de certification des gérants de Ringuette Canada;
- soigneur - certification à jour dans un ou plusieurs des domaines suivants:
 - étudiant ou docteur en médecine
 - pompier
 - infirmière diplômée
 - formation d'ambulancier
 - thérapie sportive
 - équivalence pour des cours en premiers soins, d'une durée d'au moins 7 heures ayant comme contenu les sujets suivants:
 - principe en premiers soins et la sécurité
 - respiration artificielle
 - blessures et saignement
 - état de choc, inconscience et évanouissement
 - fractures
 - blessures crâniennes et à la colonne vertébrale
 - blessures aux articulations
 - conditions médicales (diabète, asthme, etc.)

Afin qu'une équivalence soit approuvée, le contenu du cours devra être soumis au bureau de Ringuette Canada.

Toutes équipes doivent avoir au moins un entraîneur et un maximum d'un gérant et d'un soigneur. Une femme certifiée niveau 2 complet devra figurer sur la liste du personnel d'équipe dans les catégories Junior et Cadette. Aucun membre du personnel de soutien de l'équipe ne peut figurer parmi la liste des joueurs de cette équipe, laquelle constitue le rapport officiel de la partie. Si une personne participe au CCR en tant qu'entraîneuse et en tant que joueuse et s'il y a des conflits d'horaire, l'équipe sera autorisée à jouer sans qu'il y ait une entraîneuse sur le banc.

Vous pouvez obtenir des règlements plus détaillés sur la participation dans le *Manuel de politiques et règlements administratifs* de Ringuette Canada.

2. GROUPES D'ÂGES

Groupes d'âges actuel	NOUVEAU : Groupes d'âges du DLTA pour la saison 2009/10	
Junior	U16	15 ans et moins
Cadette	U19	18 ans et moins
LNR	18+	19 ans et plus

3. COMPÉTITION

Junior et Cadette

Neuf (9) équipes sont inscrites respectivement dans la catégorie junior et Huit (8) équipes sont inscrites respectivement dans la catégorie cadette. Dans ces deux catégories il y aura un tournoi à la ronde complet où chaque équipe se mesurera à toutes les autres équipes de sa catégorie.

À la fin de la compétition à la ronde, les équipes seront classées de la première à la dernière place dans leur division. L'équipe qui terminera en première place se rendra directement en finale. Les équipes terminant au 2^e et 3^e rang s'affronteront afin de se mériter l'accès à la finale. L'équipe qui perdra sera accordée la médaille de bronze. Le classement de la quatrième à la dernière place dépendra des résultats du tournoi à la ronde.

Des mini-parties seront organisées au besoin.

Division LNR

Dix (10) équipes sont inscrites dans la division LNR. Ces équipes seront réparties en deux (2) groupes – les groupes A et B suivants –, selon le classement qu'elles auront obtenu dans la LNR en 2008-2009 :

GROUPE A	GROUPE B
1 ^{re} place – EST	1 ^{re} place – OUEST
2 ^e place – OUEST	2 ^e place – EST
3 ^e place – EST	3 ^e place – OUEST
5 ^e place – EST	4 ^e place – EST
Équipe Atlantique	6 ^e place – EST

Tournoi à la ronde :

Chaque groupe jouera un tournoi à la ronde complet, où chaque équipe affrontera toutes les autres équipes du groupe.

À la fin du tournoi à la ronde de chaque groupe, les équipes de chaque groupe se seront classées de la première à la cinquième place. Les trois premières équipes de chaque groupe prendront part à la ronde du championnat, tandis que celles qui auront fini en 4^e et en 5^e position participeront à la ronde de consolation.

*Des mini-parties auront lieu au besoin.

Ronde du championnat :

Les trois premières équipes du groupe A affronteront les trois premières équipes du groupe B. À l'issue de cette ronde, ces équipes des deux groupes se seront classées de la première à la sixième place. Les points accumulés par ces équipes pendant les parties de la ronde du championnat contre les équipes de l'autre groupe seront ajoutés aux points accumulés par les équipes du même groupe pendant la première ronde.

** Des mini-parties auront lieu au besoin.*

Ronde des médailles :

L'équipe qui se sera classée première passera à la finale. Les équipes qui auront fini en deuxième et en troisième position participeront à une demi-finale, dont l'équipe victorieuse accèdera à la finale. L'équipe vaincue en demi-finale recevra la médaille de bronze. Les résultats du championnat à la ronde détermineront à quelles équipes reviendront la quatrième, la cinquième et la sixième place.

Ronde de consolation :

Les équipes classées quatrième et cinquième dans le groupe A se mesureront aux équipes classées quatrième et cinquième dans le groupe B. À la fin de cette ronde, ces équipes des deux groupes se seront classées de la septième à la dixième place. Les points accumulés par ces équipes pendant les parties de la ronde de consolation contre les équipes de l'autre groupe seront ajoutés aux points accumulés par les équipes du même groupe au cours de la première ronde. Le classement final de ces équipes sera déterminé par les résultats des deux parties suivantes : la partie opposant les équipes classées septième et huitième et la partie opposant les équipes classées neuvième et dixième.

I) BRIS D'ÉGALITÉ DURANT LES MATCHS

Tous les matchs se terminent par la victoire d'une des deux équipes.

Si le match se termine ex-aequo, il y aura une période de prolongation chronométrée. La victoire ira à la première équipe qui marquera un but.

Si aucun but n'est marqué durant la première période de prolongation, il y aura des périodes de prolongation chronométrée successives jusqu'à ce que un but soit marqué. L'équipe qui marquera le premier but remportera la victoire.

L'arbitre détermine à pile ou face l'équipe qui aura l'anneau à la mise au jeu à la première période de prolongation et l'autre équipe aura le choix de territoire.

Si des prolongations supplémentaires sont nécessaires, les équipes alterneront pour l'anneau lors de la mise au jeu au début de chaque période. Les équipes changeront aussi de côté après chaque période.

5. STRUCTURE DES POINTS

L'équipe gagnante reçoit deux (2) points et la perdante, aucun. L'équipe qui aura accumulé le plus de points dans chaque division sera proclamée la grande gagnante. La deuxième place ira à la deuxième équipe ayant accumulé le plus de points et ainsi de suite.

6. BRIS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points après la ronde éliminatoire, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la «marque officielle» des parties, est la suivante :

- i) l'équipe ayant remporté le plus de matchs entre les équipes à égalité, pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- ii) s'il y a encore égalité, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés au cours des matchs entre les équipes à égalité, pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;

- iii) si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de buts au cours des matchs entre les équipes à égalité, durant la ronde éliminatoire remporte la première place;
- iv) si l'égalité persiste, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- v) si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de buts pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- vi) si l'égalité persiste, le bris d'égalité sera déterminé à pile ou face.

Notes importantes :

1. Il importe de respecter l'ordre ci-dessus jusqu'à ce qu'il y ait bris d'égalité (c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une équipe soit éliminée). Une fois une des équipes éliminée, il faudra repartir à zéro, soit retourner à (i).
2. Dans la majorité des cas, cette méthode permettra de déterminer l'équipe GAGNANTE. Toutefois, il peut arriver que cette méthode permette de déterminer la DERNIERE équipe entre les équipes à égalité et que cette équipe doit être éliminée de la procédure de bris d'égalité (c'est-à-dire que les deux équipes gagnantes demeurent à égalité). Ainsi, on doit retourner à (i) pour le bris d'égalité entre équipes à égalité.
3. Dans tous les cas, la différence maximale entre les buts marqués et les buts accordés par match pour l'application de la formule est de sept (7). Ceci est la marque "officielle".
4. Si, après la tenue du tournoi à la ronde, il y a plus d'équipes qu'il n'en faut qui accèdent à la ronde des médailles, des mini-parties permettront d'obtenir le nombre requis d'équipes pour la ronde des médailles. La formule des mini-parties dépendra du nombre d'équipes qui accéderont à la ronde des médailles. Le tableau I indique la formule (et le nombre d'équipes participant aux mini-parties) à suivre selon la situation («x» indique les positions des équipes au classement final).

Mini-parties

1. Les mini-parties ne commenceront pas moins d'une heure vingt minutes après la fin de la dernière partie du tournoi à la ronde de la division en question.
2. Les équipes participantes doivent être prêtes à jouer au moment prévu. Si elles ne se présentent pas à l'heure pour la(les) mini-partie(s), elles perdront celle(s)-ci par forfait. Toute équipe ayant perdu une partie par forfait sera éliminée de la ronde des médailles.
3. Les équipes devant disputer plusieurs mini-parties auront droit à au moins quinze minutes de repos entre les parties.
4. Les équipes participant aux mini-parties seront classées en têtes de série à l'aide de la procédure de bris d'égalité stipulée aux alinéas 6) i) à vi). Les formules respectives des mini-parties seront fonction du nombre d'équipes qualifiées. Vous trouverez au tableau I la formule à utiliser en fonction de la situation (où «x» indique le classement final des équipes) :

Tableau I. Égalité à l'issue de la ronde des médailles

Table I. Ties Within Medal Round Positions				
1st Place	2nd Place	3rd Place	# Mini-Games	Format Table 2-4
X	X	X	0	N/A
X	X	XX	1	2A
X	X	XXX	2	2B
X	X	XXXX	3	2C
X	X	XXXXX	4	2D
X	X	XXXXXX	5	2E
X	XX	-	0	N/A
X	XXX	-	1	3A
X	XXXX	-	2	3B
X	XXXXX	-	3	3C
X	XXXXXX	-	4	3D
XX	-	X	0	N/A
XX	-	XX	1	2A
XX	-	XXX	2	2B
XX	-	XXXX	3	2C
XX	-	XXXXX	4	2D
XX	-	XXXXXX	5	2E
XXX	-	-	0	N/A
XXXX	-	-	1	4A
XXXXX	-	-	2	4B
XXXXXX	-	-	3	4C

- Chaque mini-partie se compose d'une période chronométrée de dix (10) minutes, intégralement disputée. Si à la fin du temps réglementaire de la mini-partie la marque est égale, les équipes disputeront des prolongations à but unique successives, jusqu'à ce qu'un vainqueur soit désigné. Pour chaque prolongation, l'octroi de la mise au jeu et le choix de la moitié de patinoire se feront conformément à la procédure normale de bris d'égalité.
- En ce qui concerne les mini-parties, les règlements de jeu seront ceux qui seraient en vigueur s'il restait dix (10) minutes de temps réglementaire à jouer et si la marque était égale 0 à 0. L'équipe ayant la meilleure tête de série, conformément à la procédure normale de bris d'égalité, sera considérée comme étant celle qui REÇOIT; elle bénéficiera ainsi de la mise au jeu au début de la mini-partie et choisira sa moitié de patinoire.
- Chaque équipe a droit à un temps d'arrêt de trente (30) seconde par période joué lors des mini parties.
- À l'issue de la(des) mini-partie(s), la procédure normale de bris d'égalité servira à déterminer le classement final des équipes éliminées et de celles qualifiées pour la ronde des médailles.

Table 2 - Advance 1 Team	Table 3 - Advance 2 Teams	Table 4 - Advance 3 Teams
2A - Two tied teams 1 2 advance	3A - Three tied teams 1 3 2 advance	4A - Four tied teams 1 2 3 4 advance
2B - Three tied teams 3 2 1 advance	3B - Four tied teams 4 1 3 2 advance	4B - Five tied teams 1 4 3 5 2 advance
2C - Four tied teams 4 1 3 2 advance	3C - Five tied teams 5 4 1 3 2 advance	4C - Six tied teams 6 1 4 3 5 2 advance
2D - Five tied teams 5 4 1 3 2 advance	3D - Six tied teams 5 4 1 6 2 3 advance	
2E - Six tied teams 5 4 1 6 2 3 advance		

7. ADMINISTRATION DES PARTIES

Ce qui suit sera en vigueur :

1. La feuille de match doit être remplie, puis signée par tous les membres du personnel de l'équipe 20 minutes avant le début de la partie. La (les) capitaine (s) (C), les remplaçantes de la capitaine (A), la gardienne de but qui occupera le filet en première période (G) et la gardienne de but substitut (AG) doivent être clairement identifiées sur la feuille de match. L'équipe est responsable des omissions ou autres erreurs sur la feuille de match signée.
2. Tous les numéros inscrits sur les uniformes doivent coïncider avec ceux qui figurent sur les formulaires d'inscription de l'équipe et les feuilles de matchs officiels (sauf en cas d'imprévu), sauf dans le cas d'un conflit de couleurs ou d'un changement obligatoire de maillot. Chaque joueuse doit porter un numéro distinct des autres. Le même numéro ne peut être porté par deux joueuses au sein d'une même équipe et l'utilisation des uniformes non conformes aux règlements officiels et au règlement du tournoi ne sera pas autorisée.
3. Si des circonstances imprévues empêchaient une équipe d'entamer un match dans les quinze minutes suivant l'heure officielle du début de la partie, le directeur des arbitres, de concert avec au moins deux membres du comité des projets et des griefs, décidera s'il faut déclarer le match forfait ou le reporter au calendrier des matches.
4. On allouera aux équipes une période d'échauffement d'au moins trois (3) minutes sur la glace avant chaque partie. Cette période d'échauffement de trois minutes peut commencer à l'heure prévue pour la partie ou après l'arrosage de la glace, à savoir l'heure la plus tard selon le cas. Les équipes auront le droit de rester au plus cinq (5) minutes sur la surface de jeu avant l'heure prévue ou changée de la partie.
- 5) Afin de se prévaloir, au début d'une partie, du privilège du choix de la surface de but à défendre, le gardien de but de l'équipe locale qui sera devant le filet au commencement de la partie doit, en arrivant sur la glace pour la période d'échauffement précédant la partie, se rendre immédiatement à la surface de but que l'équipe souhaite défendre.
- 6) Il y aura une intermission de une minute entre chaque période.
- 7) La différence maximale entre les buts marqués et les buts accordés (inscrite sur le tableau de marque, incluse dans les statistiques sur le nombre de buts et de passes de chaque joueuse, utilisée pour départager les équipes classées ex-aequo et affichée et publiée comme "la marque officielle") sera de sept (7) buts.

8. RÈGLEMENTS DE JEU

Les règlements officiels de Ringuette Canada utilisé pour la saison 2008-2009 seront en vigueur.

9. COMITÉ DES PROTETS DES GRIEFS ET DE LA DISCIPLINE

Le comité des griefs et de la discipline pour le Championnat canadien de ringuette Tim Hortons sera composé du/de la coordonateur/trice des compétitions (président/e) ou la personne qu'il/elle a désignée, le président du comité organisateur ou la personne qu'il/elle a désignée, un membre à part entière provenant du comité organisateur, le/la directeur/trice des officiels et un membre à part entière désigné par le président. Le /la Directeur/trice technique sera un membre ex-officio de ce comité.

Le comité entendra tous les appels, les protêts et les griefs concernant tous les aspects du Championnat canadien de ringuette Tim Hortons. Le Comité ne juge pas d'appel interjeté contre la décision d'un arbitre. Pour toutes délibérations, le Comité n'aura pas recours aux reprises vidéos.

Tous les protêts doivent être soumis par écrit à un membre du comité des protets des griefs et de la discipline dans les 30 minutes qui suivent la fin de la partie. Toutes les demandes doivent être accompagnées d'un dépôt en garanti de 100 dollars. Le dépôt n'est pas remboursé si la demande est annulée.

10. LIGNES DIRECTRICES DES SUSPENSIONS ET DE LA DISCIPLINE

L'arbitre devra informer le directeur des arbitres (ou membre désigné) des pénalités de match accordées suite aux infractions spécifiées à la section 23 de la politique courante, et ce, dans les trente minutes qui suivent la partie concernée. Les arbitres devront bien indiquer les détails impliquant l'infraction sur la feuille de match.

Le comité des griefs et de la discipline se réunira afin de déterminer la suspension de l'individu ou des individus concerné(s). Cette réunion se tiendra dès que possible, aussitôt l'infraction signalée suite à la partie et dans la mesure du possible avant la prochaine partie de l'individu, des individus concerné(s).

Au cours des délibérations, le comité peut interviewer au besoin les personnes suivantes: les arbitres, le (les) joueur(s) / personnel d'équipe impliqué(s), superviseur de l'arbitrage en devoir lors de la rencontre concernée (si tel est le cas), et d'autres personnes que le comité jugera important à considérer.

Le président du comité des griefs et de la discipline communiquera immédiatement avec les membres du personnel d'équipe afin de les informer de la suspension.

Suspensions

Les directives suivantes s'appliquent à toutes les parties qui se disputent sous la juridiction directe de Ringuette Canada.

Les suspensions sous-mentionnées sont des suspensions minimales (exprimées en nombre de parties) et elles ne comprennent pas celles spécifiées à la partie 19.3 e) (punition de match) de l'actuel règlement officiel de ringuette, concernant les infractions passibles de punitions de match.

Si les circonstances le justifient, le comité des griefs et de la discipline peut imposer des suspensions représentant le nombre maximum de parties à purger pour l'infraction concernée et ce sans droit d'appel. Des suspensions supplémentaires (contre lesquelles on peut faire appel) peuvent être imposées. Si un individu commet plus d'une de ces infractions au cours d'un même match, les suspensions correspondantes sont cumulatives.

La participation par les joueurs / membres du personnel d'équipe sous l'effet d'une suspension est spécifiée dans la section 1.

La responsabilité revient à l'association provinciale/territoriale d'assurer que les parties de suspensions non purgées suite à la compétition en question sont écoulées. Ces parties de suspensions doivent être purgées dans le cadre de parties à l'horaire (jeu de ligue officielle) et une copie de chacune des feuilles de match impliquant une suspension doit être acheminée au bureau de Ringuette Canada dans les sept jours qui suivent ladite partie. On doit indiquer "susp" (pour suspension) au côté du nom du joueur impliqué et dresser une ligne sur son nom afin d'indiquer que l'athlète ne prend pas part au jeu.

Un(e) joueur(euse) ou un officiel d'équipe se verra attribuer une punition de MATCH dans les cas suivants :

<i>Acte répréhensible</i>	<i>Suspension (# de parties)</i>
Tirer les cheveux	3
Retenir par la visière	3
Donner un coup de tête	3
Donner un coup de pointe	4
Donner un six-pouces	4
Donner un coup de bâton	4
Donner un coup de pied	4
Essayer délibérément de blesser l'adversaire	4
Se battre:	
provoquer un combat	4
participer à un combat (cela comprend ceux qui se joignent à la bagarre après les deux incitateurs)	2
Atteinte à un officiel:	
verbiage excessif	2
atteinte physique:	
- minimale (par exemple toucher ou frôler)	3
- modérée (par exemple pousser)	5
- excessive (par exemple frapper, essayer de frapper, ou pousser et entraîner la chute)	7

II. CODE DE CONDUITE

La participation des athlètes aux Championnats canadiens de ringuette Tim Hortons devrait favoriser le développement de valeurs saines et positives à l'endroit des co-équipières, arbitres et entraîneurs. Afin d'en arriver à un tel résultat, les organisateurs doivent approuver le code de conduite applicable aux entraîneurs, arbitres et joueuses :

Conduite générale

Il n'est pas de mise pour les joueuses, entraîneurs, gérants d'équipe et organisateurs de championnats nationaux de parler de façon désobligeante sur d'autres personnes engagées dans le Championnat canadien de ringuette Tim Hortons ou dans d'autres activités connexes.

Conduite durant les matchs

Tous les entraîneurs, gérants d'équipe et joueuses sont tenus de respecter leurs équipes adverses, les arbitres et les collègues et doivent s'abstenir d'humilier l'adversaire.

Conduite envers les arbitres

Le personnel de l'équipe, les entraîneurs, les soigneurs et les joueuses sont tenus de favoriser la bonne conduite du Championnat en respectant les décisions des arbitres sur la patinoire et en entretenant de bonnes relations avec ces personnes sur la patinoire et en dehors de celle-ci.

Vandalisme et mauvaise conduite

L'usage et la possession de boissons alcooliques et de drogues qui n'ont pas été ordonnées par un médecin sont défendus aux épreuves ainsi qu'aux cérémonies.

On ne tolérera pas de dommages causés malicieusement aux sites de logement, aux sites des épreuves et aux véhicules pour le transport, ni la mauvaise conduite personnelle nuisant aux matchs, aux participants et aux spectateurs.

Dans tous les cas, les dommages causés à la propriété seront la responsabilité des individus en faute (dans le cas des mineurs, l'organisme provincial/territorial gouvernant les sports en sera responsable).

Ringuette Canada prendra des mesures dans tous les cas de mauvaise conduite des genres mentionnés ci-dessus. La mauvaise conduite peut résulter en une ou plusieurs des punitions suivantes :

- a) Disqualification du Championnat canadien de ringuette Tim Hortons pour un an
 - b) Suspension supplémentaire par l'Association provinciale/territoriale
 - c) Poursuite en justice
 - d) Amende
 - e) Dans le cas d'utilisation de drogues, suspension ou bannissement
 - f) Autre sanction que Ringuette Canada jugera nécessaire.
- Le joueur, l'entraîneur ou l'organisateur de la manifestation qui ne respectera pas le code de conduite sera passible d'une sanction imposée par Ringuette Canada.